

Compte rendu Conseil municipal 01 du 22 février 2024

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme DUFOUR Emmanuelle – Mme BAGLAND Aurélie - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CHAUMERON Christian – Mme CORBASSON Christine - Mme FOUASSIER Isabelle – M. FRACELLI Dominique - Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain – Mme WESTERLIN Sandra

Absents excusés: M. DUMONT Julien (Pouvoir à M. MOINEAU)

Absent : M. CAUDE Julien

Mme WESTERLIN a été nommée secrétaire de séance.

• Ouverture des crédits d'investissement à hauteur maximum de 25% sur l'exercice 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2024, dans la limite de 25% des crédits votés à la section d'investissement de l'exercice 2023, pour un montant de 184 000 €.

• Logem Loiret – Convention de gestion en flux de logements sociaux 2024

M. le Maire informe que Logem Loiret dispose de 23 logements sur la commune. La li n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a acté un nouveau mode de gestion des réservations dans le logement social.

A partir du 1^{er} janvier 2024, les réservations seront réalisées en flux : elles porteront sur un volume annuel de logements à attribuer défini avec chaque réservataire. Le bailleur social doit se mettre en conformité en signant une convention avec chaque réservataire de logement. La loi prévoit que 20% des logements qui se libèrent soient réservés à la commune en contre-partie des emprunts.

Logem Loiret propose la signature d'une convention avec une gestion délégué des réservations. Lorsqu'un logement se libère, Logem Loiret informe la commune qu'un bien est ciblé sur son contingent. La commune confie à Logem Loiret le soin de désigner des candidats issus du système national d'enregistrement et de procéder à l'instruction complète des candidatures. Par la suite, le Maire de la commune est convié aux commissions d'attributions des logements pour l'ensemble des logements situés sur sa commune.

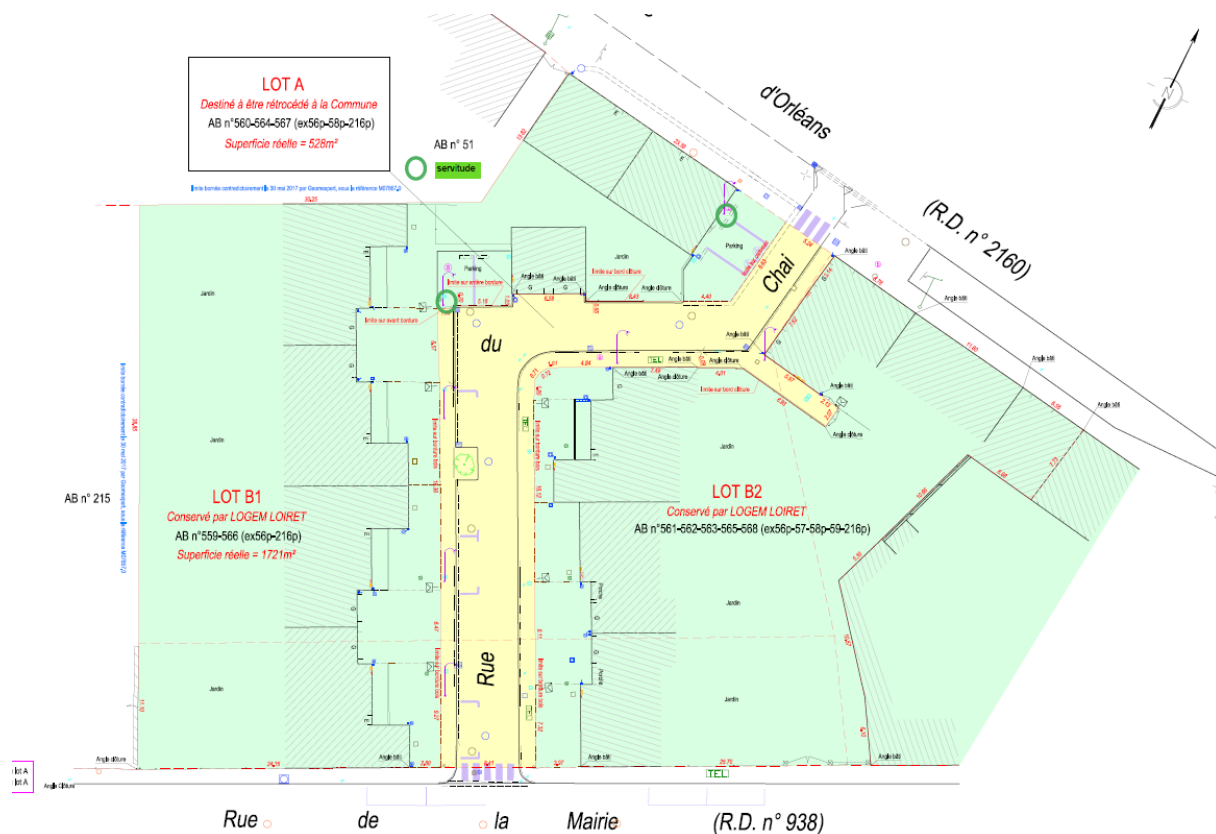
Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention.

• Logem Loiret – Rétrocession de la rue du Chai, lotissement communal

Pour rappel, Logem Loiret a réalisé la construction de 11 pavillons (9 maisons neuves et 2 maisons réhabilitées) au sein de la commune, rue du Chai, en 2021. Dans le cadre de cette opération, Logem Loiret, la commune et l'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) ont convenu la rétrocession de la voirie rue du Chai ainsi que des réseaux à la commune de Saint Maurice sur Fessard.

Les parcelles objet de la rétrocession sont les suivantes :

Rétrocédés à la Commune	
Parcelles	Surface
AB numéros 560, 564, 567	528 m ²



Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession de la voirie rue du Chai.

• **Marché : requalification du centre bourg – Phase 2 - Avenants**

M. le Maire présente au Conseil municipal les deux avenants au marché :

- Avenant n°1 – Lot n°3 : Ets BOURDIN Paysage – 8 703,75 € HT soit 10 444,50 € TTC
- Avenant n°2 – Maîtrise d'œuvre : Cabinet Cambium 17 – 3 922,65 € HT soit 4 707,18 € TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les avenants présentés.

• **Convention de mise à disposition d'un agent communal : Prestation de service de la commune de Saint Maurice sur Fessard à l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de St Maurice sur Fessard**

Le Maire expose que la commune réalise une mission de secrétariat de l'AFR à raison d'un volume maximum de 53 heures par an. Elle fournit également à l'AFR l'outil informatique ainsi que le matériel et les services nécessaires à l'exercice de cette mission.

Dans le cadre de cette mission, il convient de mettre en place une convention de prestations de services concernant la rémunération des heures effectuées pour :

- L'élaboration des documents administratifs et budgétaires
- L'organisation des assemblées et la rédaction des comptes-rendus de séance et des délibérations
- L'émission de titres de recettes et des mandats de paiement
- Le suivi du fichier des redevables
- La préparation des courriers
- Les relations avec la Trésorerie, la Préfecture et la Chambre d'agriculture

Le remboursement pour l'ensemble de la prestation s'effectuera sur la base des heures réalisées par l'agent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la convention de prestations entre la commune et l'AFR.

• **Tarifs de location de la salle polyvalente – 2025**

Le Conseil municipal, 14 voix pour et 1 abstention (Mme Westerlin), fixe les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2025 (Voir Rubrique « Vie locale > Salle polyvalente > Tarifs).

Il maintient la décision de limiter à 5 le nombre de jours de location qui supprimeront les activités hebdomadaires de chaque association, soit de septembre à juin : 5 lundis, 5 mardis, 5 mercredis, 5 jeudis, 5 vendredis

Il maintient une manifestation gratuite par an pour les associations dont le siège social est à St Maurice sur Fessard selon les conditions suivantes :

- L'association doit avoir un an révolu d'existence à la date de la location
- L'association doit offrir des animations au public durant l'année civile
- La gratuité concerne uniquement la location de la salle. Les options éventuelles (Ménage – Forfait repas – Chambre froide – Meuble chauffant) ne sont pas comprises dans la gratuité

Il détermine la liste des associations pouvant prétendre à une gratuité par an : AEPS / Amitié rencontre entre les St Maurice / APE / Comité d'initiative / Comité de jumelage / FNACA / Sauvegarde du patrimoine / Tang Fighter Team / Western Spirit.

Il autorise M. le Maire à déterminer éventuellement le cas de la gratuité.

• Tarifs de cantine 2024/2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de 0,10 € pour la rentrée 2024/2025.

Le prix du repas pour les enfants sera de 4,30 € ; pour les enseignants et les enfants qui ne mangent pas régulièrement, 5,95 €.

• Tarifs de garderie 2024/2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs :

- 2,40 € le matin
- 1,50 € de 16h30 à 17h30
- 2,50 € de 16h30 à 18h30
- 3 € de 16h30 à 19h

• Tarifs ALSH du mercredi 2024/2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter chacun des tarifs avec repas de 0,10 € pour 2024/2025 et de maintenir les tarifs sans repas :

Quotient Familial CAF	Journée 7h30 à 18h avec possibilité de départ à partir de 17h	½ journée avec repas 7h30 à 13h00	Après-Midi sans repas 13h00 à 17h00-18h00
0 à 499	8,10 €	5,60 €	2,50 €
500 à 699	10,60 €	7,40 €	4,00 €
700 à 849	13,60 €	10,60 €	7,00 €
850 à 999	15,80 €	12,10 €	8,50 €
1000 à 1200	17,90 €	14,10 €	10,50 €
au-delà 1200	19,40 €	15,70 €	12,00 €

• Désignation d'un référent déontologique

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Bernard DELAVEAU, ancien maire de Paucourt, pour les fonctions de délégué déontologique.

• Attribution des subventions 2024 aux associations

Lorsqu'un(e) conseiller(e) fait partie du conseil d'administration d'une association communale, il/elle n'a pas pris part aux débats ni voté les subventions pour cette association.

La totalité des subventions est à retrouver dans la rubrique « La mairie à votre service > Le budget de la commune > Subventions »

• Rapport annuel 2023 du syndicat des eaux

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel 2023 du Syndicat des eaux de Chevillon, St Maurice, Villemoutiers et Vimory concernant le prix et la qualité du service public d'eau.

M. FRACELLI Dominique quitte la séance du Conseil à 22h05 et donne pouvoir à Mme BREUGNON Sylvie.

• Affaires diverses

Le Rallye Terres du Gâtinais est prévu le 28 avril 2024 sur la commune de St Maurice sur Fessard. M. le Maire présente le parcours et précise la volonté des organisateurs de pouvoir effectuer le circuit en sens inverse des années précédentes. Un état des lieux des chemins empruntés sera effectué par les organisateurs du rallye avant et après la course pour la remise éventuelle en l'état à l'issue des épreuves.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation du rallye Terres du Gâtinais le 28 avril 2024.

• Affaires diverses

- M. le Maire informe le conseil de l'économie réalisée depuis que l'éclairage public est coupé la nuit et rappelle qu'il est prévu le remplacement de l'éclairage public actuel par des LED.
- M. le Maire informe que les plantations aux abords de l'église seront faites prochainement afin d'avoir un développement des végétaux harmonieux avec ceux déjà plantés.
- M. le Maire rappelle que la subvention PETR sera versée pour la globalité du marché comprenant les abords de la salle polyvalente et de l'église.
- Une demande de subvention sera adressée à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) concernant la dernière phase du marché relatif aux travaux intérieurs de l'église.
- Du mobilier de jeux extérieurs pour enfants est prévu pour être installé dans le parc à proximité de la salle polyvalente.
- M. le Maire informe le Conseil de l'avancement du dossier « Mille dojos ». La possibilité de demander une subvention DETR pour l'aménagement des locaux sera étudiée.